

Le rôle des opérateurs privés continue de faire débat

D'ici à 2015, 75 % des contrats de gestion d'eau délégués à des opérateurs privés arriveront à échéance. Les campagnes pour un retour à la régie publique montent en puissance.

Depuis que les Nations unies ont fait du 22 mars la Journée mondiale de l'eau il y a près de vingt ans, cette date est l'occasion de prises de position. La journée d'hier n'a pas fait exception à la règle et a montré que les controverses sur le prix de l'eau et le rôle des entreprises privées dans sa gestion tendent même à s'envenimer. Les opposants aux opérateurs privés (Veolia, Suez Environnement, la SAUR...) appellent plus que jamais au retour du service de l'eau en régie publique, à l'instar de Paris. Selon les chiffres du ministère de l'Ecologie, les opérateurs privés gèrent les services d'assainissement des eaux usées d'un peu plus de la moitié de la population française et leur part dans les services d'eau potable est encore plus importante, atteignant 70 % de la population dans 52 % des 36.664 communes. Or « 75 % des délégations de service public viennent à échéance d'ici à 2015 », souligne la fondation France Libertés de Danielle Mitterrand. Elle réclame la transparence et a commencé avec « Que Choisir » une cartographie des prix de l'eau, soulignant qu'ils varient actuellement de 1 à 7, avec par exemple 1,89 euro le mètre cube à Saint-Saturnin-sur-Loire et 7,50 euros le mètre cube à Saint-Malo. En réalité, les prix entre communes ne sont pas comparables car certaines ont un service d'assainissement collectif, d'autres pas. Le ministère recense un prix moyen national de 3,39 euros le mètre cube à fin 2008 pour les communes ayant un assainissement collectif et relève un écart de prix moyen régional allant du simple au double.

Transparence des prix

En moyenne, le prix pratiqué par les communes ayant délégué à un opérateur privé est supérieur de 57 centimes par mètre cube au prix des régies publiques, mais on délègue souvent au privé les traitements de l'eau les plus problématiques (cours d'eau pollués...), relève le ministère. Quant à la transparence des prix, fixés par les communes, « ils sont publics », souligne Marc Reneaume, directeur général adjoint de Veolia Eau : « Les indicateurs de performance peuvent sembler moins accessibles, mais, en fait, le délégataire de service remet, de par la loi, un rapport annuel complet à la collectivité locale. » Mais seulement 1.800 communes remontent leurs données à l'organisme public chargé depuis 2008 d'avoir une vision nationale, l'Onema. Attaquées, les majors remarquent qu'elles sont les premières à pousser pour que les communes ne les rémunèrent pas uniquement sur le critère du volume d'eau consommé, et suggèrent, comme Suez Environnement, d'ouvrir les conseils d'administration des services délégués à des tiers indépendants, par exemple issus du monde associatif.

MYRIAM CHAUVOT, Les Echos

Eau : la Ville de Paris baisse ses tarifs de 8 %

Dix-huit mois après avoir remunicipalisé l'eau, Bertrand Delanoë a annoncé hier une baisse de tarif inédite depuis vingt-cinq ans. La Mairie de Paris assure ne pas vouloir « baisser la voile » sur les investissements.

Les Parisiens paieront bientôt moins cher leur facture d'eau. Bertrand Delanoë a annoncé hier une baisse, dès juillet prochain, de 8 % du prix de l'eau potable. Paris, qui a remunicipalisé la gestion de l'eau fin 2009, affichait déjà l'un des prix les plus bas de France (1,04 euro le mètre cube). Avec cette baisse, la première en vingt-cinq ans, elle fera tomber son tarif sous le seuil de 1 euro (0,96 euro). « En passant en régie publique, nous économisons 35 millions d'euros par an. Nous allons redistribuer 76 millions d'ici à 2015 aux Parisiens », explique l'adjointe chargée de l'eau, Anne Le Strat. La ville poursuit

en outre ses efforts sociaux en doublant sa participation au fonds de solidarité (500.000 euros). Sur leur facture (300 euros en moyenne), les Parisiens n'observeront toutefois pas une diminution aussi forte. « Cela va bouger, mais faiblement, autour de la dizaine d'euros par an, parce que les autres acteurs augmentent leurs tarifs », précise Anne Le Strat. L'eau potable ne représente en effet qu'un tiers de la facture, puisque, comme partout, les habitants doivent en sus acquitter des taxes et des frais d'assainissement. « C'est un effet d'annonce avec une somme dérisoire », dénonce l'écologiste Yves Contassot.

La ville ne « fera pas de low cost »

Mais la principale inquiétude portée par les opposants au projet concerne la capacité d'investissement à venir de la ville. La modernisation du réseau, se traduira « inévitablement par une augmentation du prix de l'eau », dénonce l'UMP. « Il est facile pour la Ville de Paris de baisser le prix de l'eau, d'abord parce que seule la Ville en a le pouvoir, l'opérateur privé ne décide jamais du prix. Par ailleurs, l'obligation qu'avaient contractuellement les opérateurs privés d'investir 16 millions d'euros par an (dans le remplacement des branchements en plomb et les compteurs) a disparu avec le retour en régie. La baisse du prix aurait donc pu être effectuée dès cette date. De même, la Ville peut faire baisser les charges en portant la durée d'amortissement des investissements de vingt à quarante ans, ou en réduisant les investissements », affirme de son côté, Marc Reneaume directeur général adjoint de Veolia Eau, l'un des anciens fournisseurs de Paris. La Ville, elle, « ne fera pas de low cost » : « Nos prédécesseurs investissaient 70 millions, nous n'allons pas réduire la voilure », rétorque Anne Le Strat. Paris se défend aussi d'initier cette baisse en réaction à celle du syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif), qui, bien que plus cher, a obtenu de Veolia une sérieuse ristourne. Mais la régie Eau de Paris poursuit son offensive : elle vendra bientôt de l'eau à la commune de Viry-Châtillon et vient de signer un accord avec la Seine-et-Marne sur la gestion de l'eau dans ses communes.

LAURENCE ALBERT, Les Echos